

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03/04/08

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Délégation du Conseil  
Municipal au Maire

Le conseil, après avoir entendu M. le maire ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à M. le maire des délégations d'attributions prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décide :

**Art. 1er.** - M. le maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire est notamment chargé :

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de signer les marchés négociés.
- d'ester en justice au nom de la Commune.
- de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire sera fixée à son taux maximal prévu par l'article L. 2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

### Le montant plafond des indemnités de fonction allouées au maire :

est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales.

Montant indemnités  
Maire et Adjoint.

Population municipale	Taux maximal des Maires en % de l'I.B. 1015	Montant Mensuel
de 500 à 999	31%	1159.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la loi du 03 Février 1992 précitée au taux suivant : **31%** de l'indice de référence **1015**. (Article L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales) (applicable au 22/03/08).

**Indemnité des adjoints :**

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (J.O du 28/02/02), revalorisation des indemnités des adjoints aux Maires en pourcentage maximum de l'indice brut 1015.

Soit maximum autorisé :

Habitants	Taux max en % de l'I.B. 1015	Montant Mensuel
de 500 à 999	8.25 %	308.65 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

= **dit** que le montant de l'indemnité des adjoints applicable au 01 AVRIL 2008 est fixé comme suit :

=

- **1er** adjoint, **Mme DEROCHE Nicole** : 50% du montant mensuel maximum autorisé.
- **2nd** adjoint, **Mr FONTAINE Didier** : 50 % du montant mensuel maximum autorisé.
- **3ème** adjoint, **Mme GESTIN Nathalie** : 50 % du montant mensuel maximum autorisé.

**Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon.**

Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon.

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués :

Membres titulaires :

- BERNARD MASSICOT Sophie, domiciliée à Pouchard 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- DEROCHE Bernard domicilié 4 rue des Fontenelles 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil.

**Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein du Syndicat des Eaux de La Forêt du Theil, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et un délégué suppléant :

Membres titulaires :

- FONTAINE Didier domicilié à La Haute Bosse 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- DEROCHE Bernard domicilié 4 rue des Fontenelles 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membre suppléant :

- CORBIERE Philippe domicilié à La Vidoulière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat d'Électrification du Lamée.

### **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat d'Électrification du Lamée.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein du Syndicat d'Électrification du Lamée, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

Membres titulaires :

- CORBIERE Philippe domicilié à La Vidoulière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- BERNARD MASSICOT Sophie, domiciliée à Pouchard 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membres suppléants :

- NOIRAUD David domicilié 1, Allée de La Perrière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- GESTIN Nathalie domicilié au Briant 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du Lycée du Pays de Bain.

### **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du Lycée du Pays de Bain.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein du Syndicat Intercommunal du Lycée du Pays de Bain, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

Membres titulaires :

- GESTIN Nathalie domiciliée Le Briant 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- BERNARD MASSICOT Sophie, domiciliée à Pouchard 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membres suppléants :

- BERRIDGE ESPANA Natalie domiciliée 6 rue des Forges 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- DEROCHE Nicolle domiciliée 6, allée du Perron 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Désignation des délégués du conseil municipal à La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.

### **Désignation des délégués du conseil municipal à La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein de La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

Membres titulaires :

- DUPONT Alain domicilié La Touche 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- FERRARI Nicolas domicilié 2, Allée du Breil 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membres suppléants :

- DEROCHE Nicolle domiciliée 6, Allée du Perron 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- LE GUYADER Cyrille domicilié 4, Allée des Logeries 35320 LA BOSSE DE

Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal de Regroupement scolaire.

### **Désignation des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal Regroupement scolaire.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement scolaire, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne trois délégués titulaires et trois délégués suppléants :

Membres titulaires :

- DUPONT Alain domicilié La Touche 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- GESTIN Nathalie domiciliée Le Briant 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- BERNARD MASSICOT Sophie, domiciliée à Pouchard 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membres suppléants :

- PERRÉ Pascal domicilié 14, Allée de La Gaudinière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- BERRIDGE ESPANA Natalie domiciliée 6, rue des Forges 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- AMOSSÉ Nathalie domiciliée 3, rue de l'École 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Désignation des délégués du conseil municipal à l'Association Du Pays des Vallons de Vilaine.

### **Désignation des délégués du conseil municipal :de l'Association Du Pays des Vallons de Vilaine.**

Pour représenter la Commune de La Bosse de Bretagne au sein de l'Association Du Pays des Vallons de Vilaine, auquel la commune est affiliée, et pour toute la durée de son mandat actuel, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et un délégué suppléant :

Membres titulaires :

- DUPONT Alain domicilié la Touche 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.
- NOIRAUD David domicilié 1, allée de La Perrière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

Membre suppléant :

- BERRIDGE ESPANA Natalie domiciliée 6 rue des Forges 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE.

### **Composition des commissions communales.**

#### **Commissions finances :**

- DUPONT Alain
- NOIRAUD David
- POSSON Stéphane
- GESTIN Nathalie
- CORBIERE Philippe

Composition des commissions communales.

#### **Commission appels d'offres et d'adjudication :**

- Le Président : DUPONT Alain

#### **Titulaires :**

- FONTAIN Didier
- FERRARI Nicolas
- BERNARD MASSICOT Sophie
- DEROCHE Bernard

#### **Suppléants :**

- PERRE Pascal
- DEROCHE Nicolle
- BERRIDGE ESPANA Natalie
- GESTIN Nathalie

**Commission assainissement autonome :**

- DEROCHE Bernard
- ALLAIN Catherine
- POSSON Stéphane

**Commission bâtiments communaux :**

- DUPONT Alain
- FERRARI Nicolas
- DEROCHE Bernard
- FONTAINE Didier
- POSSON Stéphane

**Commission agriculture – chemins – voirie :**

- FONTAINE Didier
- CORBIERE Philippe
- DEROCHE Bernard
- PERRE Pascal
- FERRARI Nicolas

**Commission communications :**

- DEROCHE Nicole
- LE GUYADER Cyrille
- PERRE Pascal
- ALLAIN Catherine
- NOIRAUD David
- AMOSSE Nathalie

**Commission urbanisme :**

- DUPONT Alain
- FONTAINE Didier
- DEROCHE Nicole
- POSSON Stéphane
- DEROCHE Bernard

**Commission du personnel communal :**

- DUPONT Alain
- BERNARD MASSICOT Sophie
- LE GUYADER Cyrille
- BERRIDGE ESPANA Natalie
- GESTIN Nathalie

**Commission espaces verts :**

- PERRE Pascal
- AMOSSE Nathalie
- DEROCHE Bernard
- DUPONT Alain

**Commission associations – commerces – artisans :**

- DEROCHE Nicole
- ALLAIN Catherine
- LE GUYADER Cyrille
- PERRE Pascal
- POSSON Stéphane
- GESTIN Nathalie

**Commission école – cantine – affaires scolaires :**

- BERNARD MASSICOT Sophie
- GESTIN Nathalie
- BERRIDGE ESPANA Natalie
- PERRE Pascal
- DUPONT Alain

Proposition de commissaires à la commission communale des impôts :

Proposition de commissaires à la commission communale des impôts :

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des impôts précise que la durée de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Le conseil municipal doit proposer douze membres titulaires et douze membres suppléants; Le Directeur des Services Fiscaux choisira six membres titulaires et six membres titulaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal propose :

**Commissaires titulaires :**

- CORBIERE Jean La Vidoulière 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- FONTAINE Henri 2, Allée des Logeries 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- HUREL Joseph 23, Rue de l'École 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- SUHARD Gabriel 2, Rue du Chêne Vert 35320 TRESBOEUF
- DUMAST Johan 4, Rue des Landes 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- BAZIN Bruno 19 bis Rue de La Mairie 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- HERVOCHON Jean-Marie Le Cleray 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- HAMON Jean-Charles 15, Rue des Forges 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- SUHARD Jean-Marc Le Plessis 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- DESBOIS Sylvain 7, Rue des Fontenelles 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- CHOUANNIERE Fabrice Le Briant 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- LOISEL Robert La Mouchère 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

**Commissaires suppléants :**

- HOUIZOT Monique 27, Rue de l'École 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- CHAPON Bernard 3, Rue du Semnon 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- COSSON Louise Pouchard 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- MATTERA Fabrice 3, Allée du Breil 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- DENOEL Noël 2, Allée du Perron 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- PONCELET Christelle la Mouchère 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- MONNIER Marcel 6, Rue du Semnon 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- PHELIPPE Pierre 2, rue des Hirondelles 35320 TRESBOEUF
- SAVOURÉ Charles La Haute Bosse 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- MERCIER Annick 2, Rue de l'Église 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- FERTARD Nathalie 2, Rue des Forges 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE
- GRANDHOMME Hervé Les Bignons 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Désignation d'un élu en charge des questions de défense.

**Désignation d'un élu en charge des questions de défense.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

**désigne** Mr FONTAINE Didier domicilié à La Haute Bosse 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE comme correspondant défense pour la commune de la Bosse de Bretagne.

Composition des  
membres élus pour le  
CCAS.

### **Composition des membres élus pour le CCAS (Centre Communal d'Action social).**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que le mandat des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est venu à expiration à la fin du mandat du Conseil Municipal.

Il y a lieu de fixer le nombre et de procéder à l'élection.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Fixe :**

à quatre le nombre de membres élu par le conseil municipal et

**Désigne :**

- Mme ALLAIN Catherine domiciliée à La Haute Bosse à La Bosse de Bretagne.
- Mme AMOSSÉ Nathalie domiciliée 3, rue de l'école à La Bosse de Bretagne.
- Mme DEROCHE Nicole domiciliée 6, Allée du Perron à La Bosse de Bretagne.
- Mr LE GUYADER Cyrille domicilié 4, Allée des Logeries à La Bosse de Bretagne.